

BUDGET PRIMITIF 2026

Ville de Tarnos

Conseil Municipal du
5 février 2026





RAPPEL METHODOLOGIQUE

Une étape structurante du cycle budgétaire

Le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation. Il constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité après le débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au Conseil Municipal du 17 décembre 2025, et avant la présentation du Compte Administratif 2025.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le DOB et impérativement avant le 30 avril. Par cet acte, l'ordonnateur, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

L'article 2313-1 du CGCT prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles » soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune. Ce document présenté au Conseil Municipal a vocation à répondre à cette obligation.

Le contenu du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par la taxe d'aménagement, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes : l'un est dédié au pôle de services Bertin, l'autre retrace les écritures liées au réseau de chaleur de la commune de Tarnos.



INTRODUCTION

Sous couvert d'allègement du coût du travail à coups d'exonérations massives et successives, les politiques « de l'offre » menées depuis trente ans ont conduit à un transfert massif des richesses vers les plus aisés, à un assèchement sans précédent des recettes publiques et donc à une hausse vertigineuse de la dette.

Depuis dix ans, poursuivant dans cette même logique néo-libérale, il est demandé à l'ensemble de la Nation de procéder au redressement des comptes publics en réduisant la dépense quitte à sacrifier le service public (« le patrimoine de ceux qui n'en ont pas »), tout en continuant d'exonérer de cet effort ceux qui ont bénéficié d'une accumulation extraordinaire de patrimoine (rappelons que le cumul des 500 plus grandes fortunes françaises est passé de 153 milliards en 2004 à 1 200 milliards en 2024)

En refusant à nouveau de mettre ces derniers à contribution, notamment par le biais d'une taxe sur les 1 800 familles les plus riches (taxe « Zucman » qui pourrait apporter plus de 20 milliards au budget de l'Etat), la loi de finances 2026 s'affirme comme un nouvel épisode de cette sinistre logique.

Le projet loi de finances instaure donc de nouvelles ponctions sur les collectivités et donc les services publics locaux. Tarnos, au regard de son profil financier qui est celui d'un territoire industriel, est à nouveau rudement mis à contribution.

Malgré ce contexte défavorable, le budget 2026 de la commune demeure un budget marqué par des orientations fortes pour protéger les tarnosiennes et les tarnosiens du mauvais vent libéral :

- **maintien du plus haut niveau de service possible** dans les conditions qui nous sont imposées,
- **protection du pouvoir d'achat des habitants (pas de hausse de la fiscalité, ni des tarifs municipaux)**,
- **préservation des capacités d'action du tissu associatif** (subventions et aides logistiques maintenues).

* * *

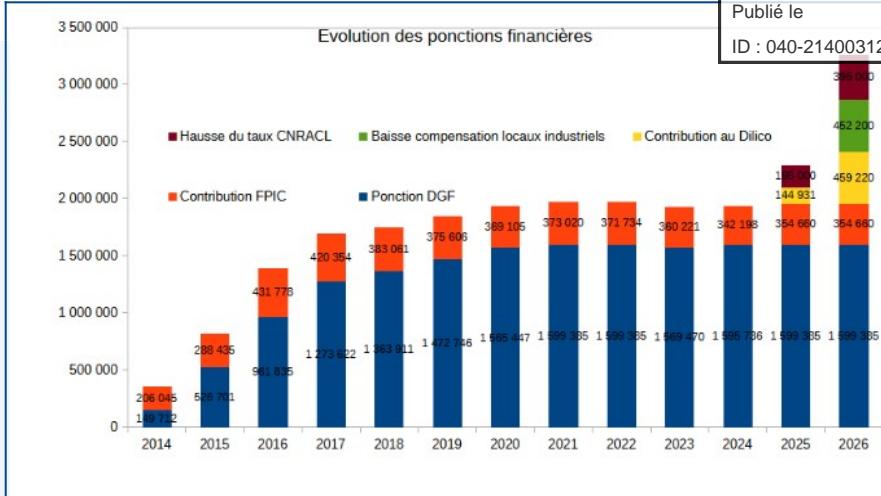
Important : ce budget primitif est établi à partir des données connues à la date du 23 janvier. Le PLF qui fait ce même jour l'objet d'une procédure au titre de l'article 49.3 comporte encore de nombreuses inconnues, tant sur les derniers arbitrages opérés (et parfois non publiés) par le gouvernement que sur l'évaluation chiffrée des dernières mesures annoncées.

Son décryptage définitif et les évolutions qu'elle apporterait pourront conduire la municipalité à ajuster en conséquence les documents budgétaires par décision modificative.

◊ Face aux ponctions croissantes de l'État, la commune est confrontée à des défis budgétaires d'une ampleur inédite ◊

Alors que les besoins des habitants demeurent élevés et que les attentes en matière de services publics et d'investissements structurants restent fortes, la pression exercée sur les finances locales ne cesse de s'intensifier.

Dans ce contexte national contraint, marqué par un objectif de redressement accéléré des comptes publics, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une contribution accrue du bloc local, à hauteur de plus de 4 milliards d'euros. Les collectivités sont ainsi mises à contribution par la remise en cause de compensations fiscales, le renforcement du DILICO et la diminution des mécanismes de compensation liés à la fiscalité industrielle, avec des effets particulièrement pénalisants pour les territoires à forte identité productive.



Pour Tarnos, les impacts sont majeurs. La contribution au DILICO atteindrait 502 700 € en 2026, soit une multiplication par 3,5 par rapport à 2025, en raison d'un mode de calcul reposant essentiellement sur un potentiel financier théorique, peu représentatif de la réalité sociale du territoire. Par ailleurs, la baisse de 19,3 % de la compensation sur les locaux industriels se traduirait par une perte estimée à 452 000 €, plaçant la commune parmi les plus fortement touchées à l'échelle nationale, toutes proportions gardées. Ces dispositifs pénalisent directement des choix de développement industriel pourtant en cohérence avec les orientations nationales de réindustrialisation.

Au total, entre la disparition de la DGF, la montée en charge de la cotisation à la CNRACL et au FPIC et les nouvelles ponctions prévues, les pertes annuelles pour la commune atteindraient près de 3,260 M€ en 2026, contre 438 k€ en 2014. Ces montants représentent des équivalents très concrets en termes de capacités d'action publique, qu'il s'agisse de ressources humaines ou d'investissements structurants.

◊ Faire face à la contrainte nationale sans renoncer à l'action publique ◊

Malgré cette pression de l'État sans précédent, la municipalité a démontré tout au long du mandat une gestion rigoureuse et responsable. Les équilibres financiers ont été préservés, l'endettement est resté maîtrisé, la capacité de désendettement est demeurée à un niveau optimal, l'épargne a été consolidée et l'effort d'investissement soutenu à un niveau élevé. Cette stratégie budgétaire responsable a permis de constituer des marges de manœuvre financières excédentaires, offrant à la Ville la capacité d'absorber le choc financier et d'assurer l'équilibre du budget 2026.

Toutefois, le budget primitif proposé pour 2026 est fortement impacté par les mesures prévues dans la loi de finances. À périmètre constant, l'épargne brute passerait ainsi de 3,6 M€ en 2025 à 1,6 M€ en 2026, selon les prévisions budgétaires, traduisant un affaiblissement marqué de l'autofinancement communal. Dans ce contexte, la Ville a fait le choix de ne pas dégrader excessivement son niveau d'endettement : le budget primitif prévoit le recours à un emprunt supplémentaire limité à 600 K€, alors même que l'encours global de dette est orienté à la baisse du fait de l'extinction de plusieurs contrats bancaires.

Néanmoins, malgré cette maîtrise volontaire de la dette, la forte contraction de l'épargne entraîne mécaniquement une dégradation significative de la capacité de désendettement, qui passerait de 2,8 années à 5,5 années en 2026, tout en demeurant largement en deçà du seuil d'alerte communément admis de 12 ans.

En matière d'investissement, la Ville poursuit son effort en faveur de l'entretien et de la modernisation de ses équipements publics et prévoit un volume de dépenses d'investissement d'environ 12,3 M€ en 2026. Ce niveau d'investissement témoigne de la volonté de maintenir un service public de qualité, tout en s'inscrivant dans un cadre budgétaire marqué par de fortes contraintes et une visibilité financière limitée.



LE BUDGET PRINCIPAL

I ◇ LES RESULTATS COMPTABLES PREVISIONNELS DE 2025

Le compte administratif 2025 sera présenté au conseil municipal au plus tard le 30 juin 2026. À ce stade, les comptes définitifs ne sont pas encore arrêtés au moment de la confection du budget primitif, un travail conjoint étant actuellement mené avec les services du SGC (DGFIP) afin de pointer et clôturer l'ensemble des écritures.

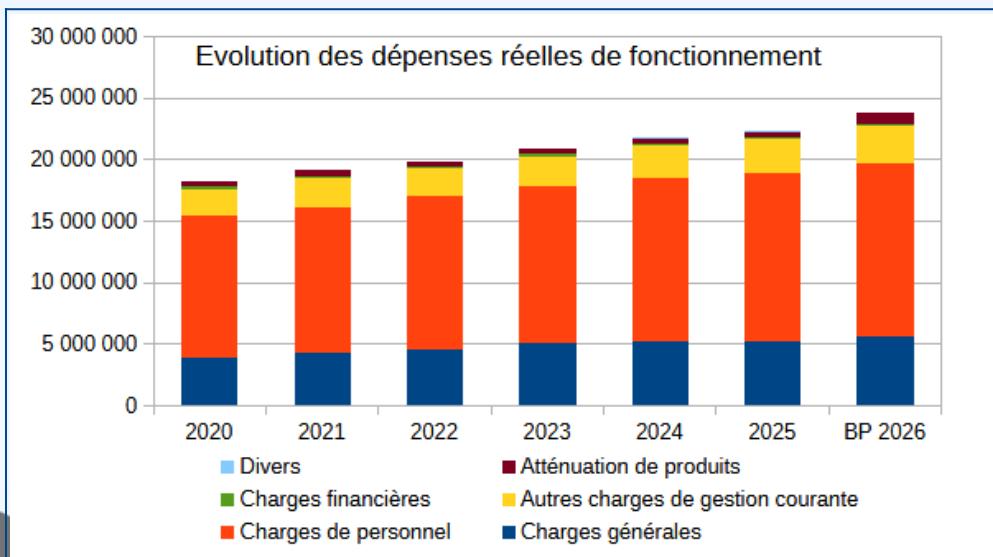
Pour autant, la municipalité dispose d'éléments suffisamment consolidés pour estimer les résultats de l'exercice 2025 et procéder, conformément à la réglementation en vigueur, à la reprise anticipée de ces résultats. Pour l'exercice 2025, l'excédent global est ainsi estimé à 3,2 M€, dont 2,8 M€ en section de fonctionnement. Ces montants contribuent à l'équilibre du budget primitif 2026. Le détail exhaustif des écritures de l'exercice 2025 ainsi que des variables constitutives de ces excédents seront naturellement présentés après l'approbation des comptes de gestion par la DGFIP.

II ◇ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le rapport présente une analyse comparative du budget ; toutefois, les données relatives à l'exercice 2025 n'ayant pas encore été validées par le Trésor public, elles reposent à ce stade sur des éléments prévisionnels.

1 ◇ Les dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 BP	2026
Charges générales	3 923 525	4 255 119	4 588 205	5 164 812	5 213 160	5 276 906	5 638 467
Dépenses de personnel	11 496 738	11 861 685	12 456 004	12 723 261	13 388 853	13 695 863	14 125 300
Autres charges de gestion courante	2 216 477	2 400 077	2 261 926	2 433 366	2 655 170	2 728 561	2 971 725
Charges financières	180 485	168 136	146 387	159 497	127 135	108 381	120 000
Atténuation de produits	484 178	486 805	382 669	394 804	353 764	511 626	849 220
Divers	6 308	25 003	26 404	16 951	2 035	1 514	21 200
	18 307 711	19 196 825	19 861 595	20 892 691	21 740 117	22 322 851	23 725 912





Les charges générales

Les charges générales connaissent une évolution mécanique liée au contexte inflationniste, qui impacte structurellement les dépenses de fonctionnement de la collectivité (assurances, fluides etc.). À cet égard, les prévisions de la Banque de France retiennent un taux d'inflation de 1,6 % pour 2026. Dans ce contexte, la collectivité fait le choix d'un budget prudent, intégrant systématiquement des enveloppes de précaution destinées à faire face à d'éventuelles réparations ou situations d'urgence, principalement portées par les services techniques.

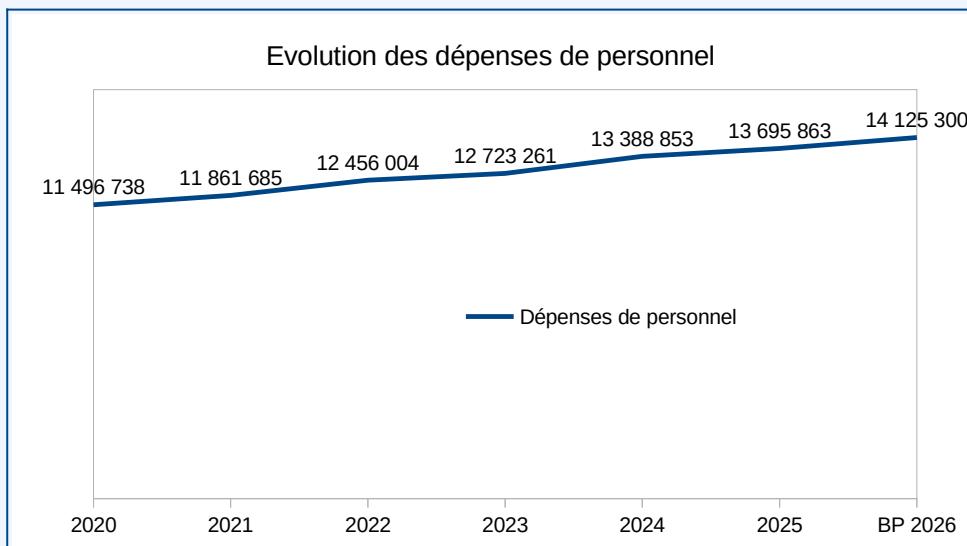
En 2025, les crédits ouverts au titre des charges générales s'élevaient à 5,741 M€, avec un taux de consommation estimé à 92 %.

Pour 2026, les services ont mené un travail approfondi de requestionnement des besoins, visant à ajuster au plus juste les prévisions budgétaires ; le budget inscrit est ainsi en baisse par rapport au BP 2025, pour s'établir à 5,638 M€. Il convient toutefois de préciser que ce montant demeure en augmentation par rapport aux crédits consommés en 2025, traduisant à la fois le maintien d'une approche prudente et l'impact résiduel des tensions inflationnistes.

	2021	2022	2023	2023	2024	2025	BP 2026
Fluides : elec gaz eau	545 683	635 905	963 494	963 494	803 076	822 192	873 000
Assurances	110 845	123 533	124 995	124 995	166 462	177 399	202 500
Dommage ouvrage			33 402	33 402		732	0
Centre de Loisirs	944 106	961 169	960 180	960 180	969 210	965 184	974 652
Restauration hors RH	328 051	424 618	429 190	429 190	474 265	464 418	420 000
Maintenance	197 058	206 864	132 977	208 996	220 236	253 017	310 750
Carburant	100 765	144 374	446 553	132 977	133 756	121 920	125 200
achat de fournitures et produits d'entretien	428 653	413 814	473 663	446 553	446 553	550 906	537 150
contrat de prestations de services	391 886	475 836	258 970	473 663	611 436	466 009	512 684
locations mobilières	190 919	225 380	163 690	258 970	255 416	251 857	239 700
entretien de matériel	158 871	156 752	968 701	163 690	261 662	145 492	165 600
Autres	858 443	819 960		968 701	871 086	1 057 780	1 277 231
	4 255 281	4 588 205	5 160 443	5 164 812	5 213 160	5 276 906	5 638 467

Les dépenses de personnel

Le budget du personnel est en augmentation de 430 k€, évolution qui s'explique principalement par des facteurs exogènes et mécaniques, tels que présentés dans le débat d'orientations budgétaires.



Les dépenses de personnel représentent ainsi 61 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs évolutions réglementaires, statutaires et financières, dont certaines produisent des effets en année pleine sur la masse salariale. Parmi les principales mesures extérieures figurent notamment l'augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL, en hausse de 3 points, l'augmentation du SMIC, l'évolution de certaines situations administratives, ainsi que la modification des taux de cotisation liés au maintien de salaire et au risque décès.



Par ailleurs, la masse salariale demeure structurellement impactée par les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), incluant la poursuite de l'avancement d'échelon à cadence unique, l'effet NORIA lié aux mouvements de personnel (notamment 11 départs à la retraite en 2025).

Enfin, le budget prévoit les effet de la politique RH volontariste menée par la municipalité, incluant la poursuite du CIA forfaitaire, l'indexation du régime indemnitaire sur l'inflation, la mise en œuvre de l'ISFE Police municipale, l'augmentation de la participation employeur en matière de santé et de prévoyance, ainsi que des mesures d'accompagnement telles que la revalorisation des astreintes et le forfait mobilités durables.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les contributions obligatoires, les engagements partenariaux, ainsi que les indemnités des élus.

Dans un contexte financier national contraint, la Ville fait le choix affirmé de maintenir son niveau d'engagement en faveur du tissu associatif, alors même que de nombreuses associations subissent des baisses de subventions de la part de leurs autres partenaires institutionnels. À rebours des pratiques observées dans un grand nombre de collectivités, la Ville décide de préserver ses aides, coûte que coûte, bien qu'elle soit elle-même confrontée à une diminution significative de ses propres ressources et concours financiers.

Par ailleurs, les contributions obligatoires connaissent une évolution marquée, avec une augmentation significative de la participation au syndicat des mobilités, qui passe de 488 k€ à 558 k€, ainsi que le versement d'une subvention d'équilibre supplémentaire de 167k€ au budget annexe des services, destinée à financer des travaux de mise aux normes exigés par les services départementaux d'incendie et de secours.

Principales contributions et subventions	2026
SDIS	370 000 €
Parc des sports	305 000 €
Géolandes	6 000 €
SM protection du littoral landais	52 000 €
Syndicat mixte ALPI	7 400 €
SM de gestion des baignades landaises	19 500 €
SPPPI qualité de l'air (prévention des pollutions industrielles)	3 500 €
SMPBA syndicat mobilité	558 000 €
ADACL	14 000 €
DFCI	300 €
Participation pôle des services	287 400
Participation école Notre Dame des Forges	49 580 €
CCAS	500 000 €
SYDEC (part travaux sur réseaux télécom)	30 000 €
Subventions aux associations	540 000 €
	2 742 680 €

Au global, le chapitre est ainsi en augmentation de 69k€ par rapport au budget primitif 2025, traduisant à la fois le maintien d'un engagement fort auprès des partenaires et l'impact des contraintes réglementaires et institutionnelles.

Les atténuations de produits

Le chapitre 014 progresse sous l'effet de la hausse du DILICO. Pour 2026, la contribution estimée atteindrait 502 700 €, soit une augmentation multipliée par 3,5 par rapport à 2025. Cette évolution s'explique en partie



par le doublement de l'enveloppe nationale, passée d'un à deux milliards d'euros, mais résulte surtout d'un mode de calcul profondément déséquilibré.

Celui-ci repose majoritairement sur un potentiel financier théorique, attribué à la commune comme étant supérieur de près de 30 % à celui de collectivités comparables ; cet indicateur représente les trois quarts de la formule de calcul, indépendamment des choix fiscaux réellement opérés par la collectivité. À l'inverse, le revenu moyen des habitants, pourtant inférieur de 8,5 % à la moyenne nationale et censé refléter la fragilité sociale du territoire, n'entre en compte qu'à hauteur d'un quart du calcul, limitant fortement son effet correcteur.

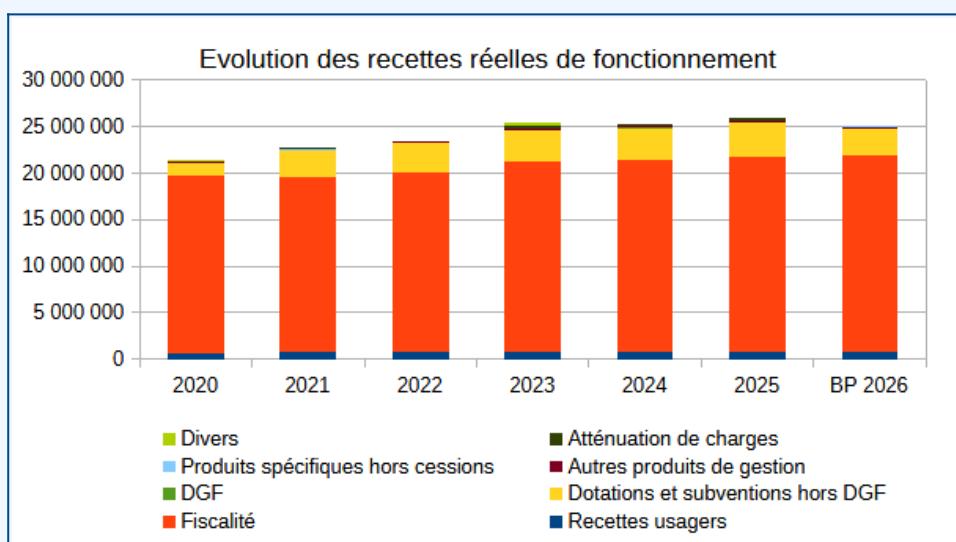
En l'absence de mécanisme de plafonnement, la contribution communale atteindrait 797 000 €. Le plafond de 2 % des recettes réelles de fonctionnement permet de contenir la ponction à 502 700 €, sans pour autant corriger le biais structurel inhérent au dispositif.

Les charges financières

Les charges financières demeurent maîtrisées et sont maintenues au niveau des prévisions budgétaires 2025, soit 120 k€. La collectivité procédera au remboursement global (capital et intérêts) d'environ 842 k€ de dette, permettant ainsi de contenir l'encours global à un niveau soutenable.

2 ◇ Les recettes de fonctionnement

Sous réserve de l'adoption du projet de loi de finances, les recettes réelles de fonctionnement connaîtront en 2026 une baisse significative de 732 k€, résultant de l'écrêtement de la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels. Cette évolution, indépendante des choix de la collectivité, a été anticipée dans les hypothèses budgétaires, afin d'en mesurer pleinement l'impact sur les équilibres financiers. Dans ce contexte contraint, le montant total prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement est ainsi évalué à 25,2 M€.



N° Chapitre	Libellé du Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
70	Recettes usagers	565 510	745 011	719 533	789 988	826 621	814 545	773 370
73	Fiscalité	19 267 996	18 857 169	19 376 344	20 512 768	20 644 518	21 071 495	21 127 124
74 hors DGF	Dotations et subventions hors DGF	1 270 561	2 756 853	3 122 212	3 317 444	3 471 776	3 665 663	3 079 844
DGF		33 938	0		29 915	3 649	0	
75	Autres produits de gestion	122 301	138 809	167 734	194 297	232 161	246 928	200 000
77	Produits spécifiques hors cessions	31 225	49 147	8 878	3 913	9 584	0	15 000
013	Atténuation de charges	47 407	165 367	97 248	224 355	150 995	201 918	110 500
etc.	Divers	2	0		461 088		37 660	0
Total Recettes réelles de fonctionnement		21 338 941	22 712 356	23 491 949	25 533 768	25 339 304	26 038 209	25 305 839



les recettes usagers

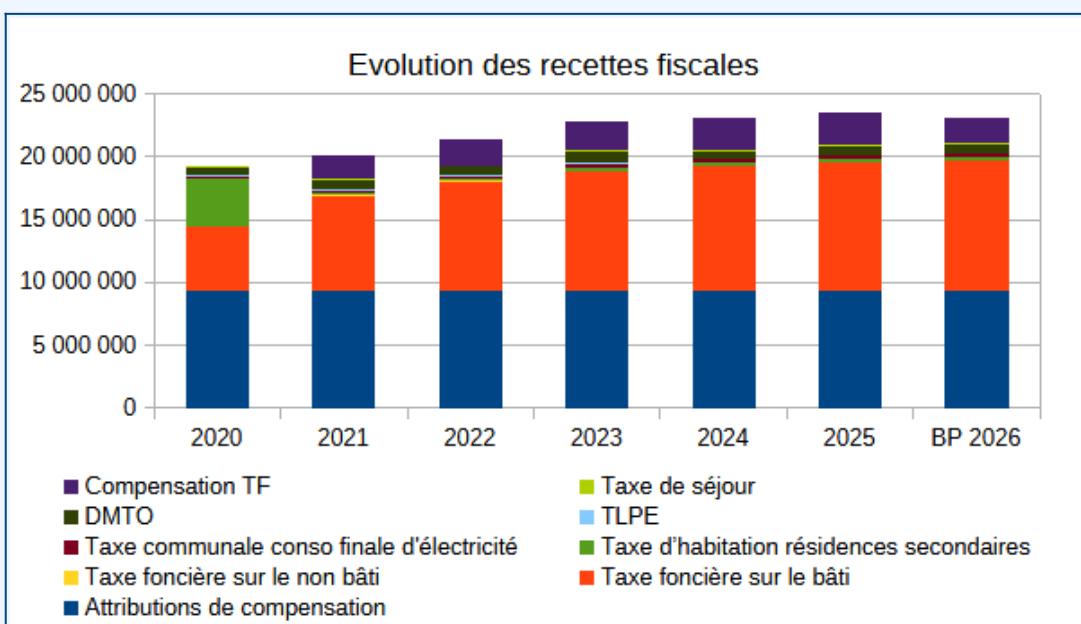
Le chapitre 70, relatif aux recettes issues des services aux usagers, demeure à un niveau soutenu, 79 % de ces recettes provenant des crèches et du périscolaire, ce qui traduit le poids structurant des services d'accueil dans l'activité municipale.

Les prévisions budgétaires ont été établies avec prudence, tenant compte des évolutions constatées de la fréquentation. La Ville fait par ailleurs le choix de ne pas augmenter les tarifs, affirmant ainsi une politique volontariste en faveur de l'accessibilité des services publics, notamment pour les ménages les plus modestes, dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat. Cette orientation traduit la volonté municipale de préserver l'égalité d'accès aux services essentiels, en particulier ceux destinés aux familles. En parallèle, s'agissant des crèches et des effectifs scolaires, une baisse globale des demandes et des effectifs est observée depuis plusieurs années, justifiant une approche mesurée et réaliste dans l'évaluation des recettes attendues.

	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Concession dans les cimetières	22 280	26 350	40 890	25 290	28 922	20 000
Redevance DSP CLSH	21 240	21 240	21 240	21 240	21 240	21 240
Ecole de musique	79 869	65 508	82 747	75 536	67 655	75 000
Ecole des sports	7 354	5 983	6 113	8 527	11 343	6 500
Service jeunesse	12 621	18 609	23 954	17 606	25 413	23 000
Crèches	182 768	183 957	202 377	227 961	233 027	220 810
Restauration scolaire	375 676	315 714	322 963	364 228	334 783	335 000
Autres	43 203	82 171	89 704	86 233	92 162	71 820
Total	745 011	719 533	789 988	826 621	814 545	773 370

La fiscalité

La fiscalité demeure la composante essentielle, représentant 81 % des recettes.



S'agissant des taxes foncières, les états fiscaux définitifs ont désormais été reçus. Entre 2024 et 2025, l'évolution des bases s'établit à +2,99 % pour la taxe foncière sur le bâti et +3,31 % pour la taxe foncière sur le non bâti, évolutions qui intègrent la revalorisation réglementaire nationale de 1,5 %.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Attributions de compensation	9 322 912	9 323 137	9 323 137	9 307 649	9 298 031	9 305 383	9 305 383
Taxe foncière sur le bâti	5 129 386	7 565 393	8 702 524	9 471 290	9 913 538	10 266 625	10 331 431
Taxe foncière sur le non bâti	41 144	40 664	41 580	45 565	45 447	46 950	47 326
Taxe d'habitation résidences secondaires	3 738 300	199 887	194 717	251 588	288 109	238 080	239 985
Taxe communale conso finale d'électricité	182 210	184 819	180 105	339 475	243 758	271 645	271 645
TLPE	79 529	72 025	77 683	79 099	74 560	63 640	64 000
DMTO	674 828	787 070	707 048	924 957	581 687	728 841	700 000
Taxe de séjour	56 880	81 604	93 577	84 586	142 511	150 331	167 356
Compensation TF		1 869 588	2 068 031	2 335 604	2 433 634	2 534 982	2 068 000
Total fiscalité et compensations fiscales	19 225 189	20 124 186	21 388 402	22 839 813	23 021 275	23 606 477	23 195 124

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Revalorisation fofitaire des bases fiscales	1,10 %	0,20 %	3,40 %	7,10 %	3,90 %	1,50 %	0,80 %

En revanche, une baisse très marquée des bases, à hauteur de 17,36 %, est constatée pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Cette évolution s'inscrit dans un mouvement national, lié à la mise à jour des bases fiscales via la plateforme déclarative GMBI, qui conduit les propriétaires à préciser l'usage réel de leurs biens. Après plusieurs années de déploiement, la DGFIP enregistre un volume important de réclamations visant à requalifier des résidences secondaires en résidences principales, ce phénomène s'est amplifié avec la majoration locale de la THRS à 40 %.

Enfin, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), après une forte contraction liée à la crise immobilière, amorcent une légère reprise, avec un produit attendu de 728 k€ en 2025. Ce budget fait le choix d'une recette stabilisée à 700 k€ au regard d'une certaine stabilité récente du marché de l'immobilier. Les autres recettes fiscales présentent, quant à elles, des niveaux globalement conformes aux prévisions.

Pour 2026, le budget primitif renouvelle le choix politique de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré les ponctions croissantes de l'État sur les ressources des collectivités. Les prévisions intègrent une évolution modérée des bases de l'ordre de 0,8 %, correspondant à la revalorisation réglementaire ainsi qu'à l'intégration des nouvelles bases et des créations d'habitation, conformément aux données communiquées par les services fiscaux.

S'agissant des autres taxes, les hypothèses retenues demeurent prudentes, avec un maintien des recettes à un niveau équivalent, traduisant une approche réaliste et sécurisée des équilibres budgétaires.

Les dotations et subventions

Le chapitre 74 est structuré à 69 % par la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels, mise en place dans le cadre de la réforme nationale de la fiscalité économique. Pour Tarnos, cette compensation s'élève à environ 2,5 M€, un niveau particulièrement élevé, directement lié au profil industriel du territoire (présence du port, de Safran, etc.). Toutefois, ce poste fait l'objet d'une ponction significative dès 2026 de 452 k€.

À titre de rappel, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a connu une baisse continue depuis 2014, passant de 1,6 M€ cette année-là à zéro euro depuis désormais deux exercices, la Ville ne percevant plus aucune DGF.

Il convient également de souligner le poids des subventions de la CAF et de Safran, mobilisées pour le financement des structures de la petite enfance, qui représentent un apport conséquent d'environ 828 K€ et contribuent au maintien d'un haut niveau de service à destination des familles.



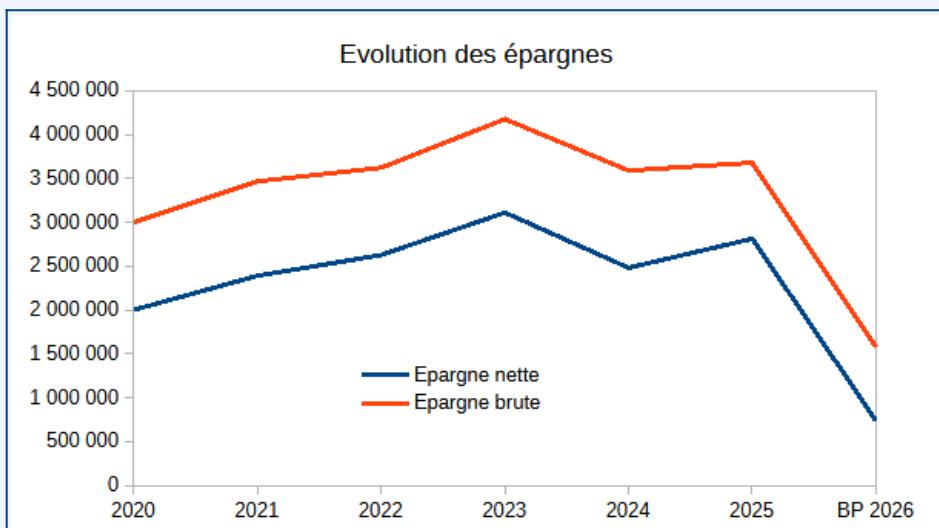
Organismes	Libelles	Estimations 2026
ETAT	Dotation recensement	2 377 €
	Dotation titres sécurisés	43 000 €
	Petite enfance dotation SPPE	20 328 €
	subvention produits laitiers	15 000 €
	Compensation charges maternelle école Notre Dame Forges	10 188 €
CD40	Fonds départemental de péréquation de la TP	3 000 €
	Subvention saison culturelle + jazz en mars + animation médiathèque	10 500 €
	Subvention « tarnos en mouvement »	6 000 €
	Subventions éveil structures petite enfance	19 000 €
Communes Ondres et St Martin de Seignanx	Participations école municipale de musique	40 500 €
CAF	Participations activités sce jeunesse	18 727 €
	Subventions structures petite enfance	619 868 €
SAFRAN	CTG + prestation ALSH maternelle	65 244 €
	Participation crèche St Exupéry	125 112 €
TOTAL		998 844 €

Autres produits de gestion

Le chapitre 75 correspond principalement aux loyers perçus sur les résidences de la ville ainsi que les loyers des commerces de la placette du métro.

3 ◇ L'épargne prévisionnelle 2026

Après plusieurs années d'efforts de gestion ayant permis de préserver un niveau d'épargne satisfaisant, malgré les ponctions répétées de l'État, l'exercice 2026 marque un point de rupture. Le volume des prélèvements induits par le projet de loi de finances, s'il devait être appliqué en l'état, ne peut plus être compensé par de simples mesures de gestion, tant sur les dépenses que sur les recettes.



Dans ce contexte, l'épargne inscrite au budget primitif 2026 est mécaniquement et très significativement en baisse : l'épargne brute, qui s'élevait à 3,6 M€, serait ramenée à 1,6 M€.

Il convient de rappeler que l'épargne brute ne doit pas être confondue avec l'autofinancement budgétaire, matérialisé par le virement du chapitre 023 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ; ces deux notions relèvent de ratios financiers distincts. L'épargne brute constitue le ratio de référence, utilisé notamment pour le calcul de la capacité de désendettement de la collectivité.





III ◇ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 ◇ Les dépenses d'investissements

Après un mandat 2020–2025 marqué par un niveau d'investissement particulièrement élevé, avec 38,9 M€ engagés, la municipalité entend poursuivre cet effort en 2026, traduisant une volonté affirmée de moderniser les équipements municipaux, d'améliorer durablement le cadre de vie et d'accompagner les transitions écologique et énergétique.

Le budget primitif 2026 prévoit ainsi 12,3 M€ de dépenses d'investissement, incluant 2,1 M€ de reports de crédits, traduisant à la fois la continuité des projets engagés et une programmation réaliste de leur avancement ainsi que 842 k€ de remboursement du capital de la dette.

Dans ce montant, plusieurs postes structurants sont à distinguer :

- ◆ Les écritures financières liées à la création du budget annexe du réseau de chaleur. Comme présenté lors du DOB, ce budget annexe est créé en 2026 et les dépenses et recettes réalisées sur le budget principal en 2025 seront rebasculées au cours de l'exercice 2026. Le budget principal prévoit ainsi le remboursement des subventions perçues pour le projet ainsi que de l'emprunt contracté en 2025, pour un montant d'environ 1,4 M€, ce qui aura pour effet de réduire l'encours de dette du budget principal. Par ailleurs, afin de soutenir le lancement opérationnel du projet, le budget principal versera une avance remboursable de 600 k€ au budget annexe ; cette avance sera reversée à terme au budget principal, une fois l'ensemble des subventions perçues.
- ◆ Le budget 2026 intègre une ligne provisionnelle pour d'éventuelles acquisitions foncières pour un montant d'environ 1,4M€.
- ◆ La collectivité maintient par ailleurs son engagement en faveur du SDIS, avec une contribution complémentaire de 46 k€, afin de soutenir un service confronté à des difficultés financières.
- ◆ Hors ces opérations spécifiques, les nouvelles dépenses d'équipement pour 2026 s'élèvent à environ 4,3 M€. Elles comprennent notamment :
 - ✓ 1,7 M€ consacrés aux bâtiments communaux, dont environ 400 k€ d'entretien courant, la création d'un hangar complémentaire pour 266 k€, réalisée dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise installant des panneaux photovoltaïques en toiture, finançant une large part des travaux, ainsi que la finalisation de l'extension et du chauffage de la salle Biarrotte pour 287 k€.
 - ✓ La voirie représente environ 1,4 M€, avec des opérations structurantes telles que la participation à la voie de contournement (293 k€), la participation sur la RD85 / avenue du 1er Mai (860 k€) et un effort soutenu d'entretien récurrent.
 - ✓ L'équipement des services mobilise environ 591 k€, dont 244 k€ dédiés au verdissement du parc automobile, la Ville faisant le choix de passer progressivement à des véhicules électriques, privilégiant l'achat plutôt que la location, démarche à la fois écologique et financièrement maîtrisée.
 - ✓ Enfin, les crédits dédiés à l'aménagement urbain, à la mobilité et à l'espace public représentent environ 500 k€, incluant notamment des études pour l'implantation d'une halte ferroviaire, l'entretien du mobilier urbain et des aires de jeux, ainsi que des actions en faveur de la protection de la biodiversité.



BATIMENTS

Centre Technique Municipal – Hangar photovoltaïque	266 000
Démolitions des propriétés – lutte contre les squats	45 000
Ecole Poueymidou – travaux de confort d'été	65 000
L Lagrange – travaux	41 000
Salle Biarrotte Extension + Chauffage	287 000
Stade Mabillet et Espace D Arnaud	48 620
Chauffage + Clim P3 et P5	104 416
Programme Securisation Toiture	35 000
Renovation Appt J Jaurès Gauche	120 000
Local Rencontre Et Amitiés	86 000
Aménagement Et Équipement Bâtiments	419 788

AMENAGEMENT URBAIN

MOE Création de caveaux supplémentaires au cimetière du CV	54 000
Débroussaillage, replantation suite abattage	63 000
Entretien du mobilier urbain	50 000
Entretien des aires de jeux	90 000

MOBILITE

Halte Ferroviaire Étude Implantation	12 000
Abris Velos Ouverts	25 000
Abri Scolaire Maoubern/Route Des Barthes	10 000
Abris Vélos Electriques Professionnels	10 000

VOIRIE

Voie De Contournement Participation Cd 40	293 109
Rd85/ 1 ^{er} Mai Participation Cd40	860 551
Rd810 Voie Douce Participation Ccsx	3 578
Parvis Serpa Avenant Fin De Chantier	7 964
Piste Cyclable Cote Du Moulin Participation Cd64	5 005
Entretien récurrent	186 300
Programmes de signalisations verticale et horizontale	85 000

ECLAIRAGE PUBLIC

Feux Tricolores Réparations	12 000
Sydec Changement De Mâts	15 000
Eclairage Passage Piéton Parc St Charles	7 000
Fêtes Locales Raccordement Élec Provisoire	10 000

SDG ENVIRONNEMENT PLUVIALES

Biodiversité en ville, signalétiques plages, ZIP mise en conformité EU/EPU ...	140 010
Travaux pluvial	50 000

EQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE

91 900

MATÉRIEL TECHNIQUE ET FLOTTE AUTOMOBILE

313 626

EQUIPEMENT ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

33 925

EQUIPEMENT LOGISTIQUE, CULTURE ET SPORT

102 500

EQUIPEMENT MÉDIATHÈQUE

50 000





2 ◇ Les recettes d'investissements

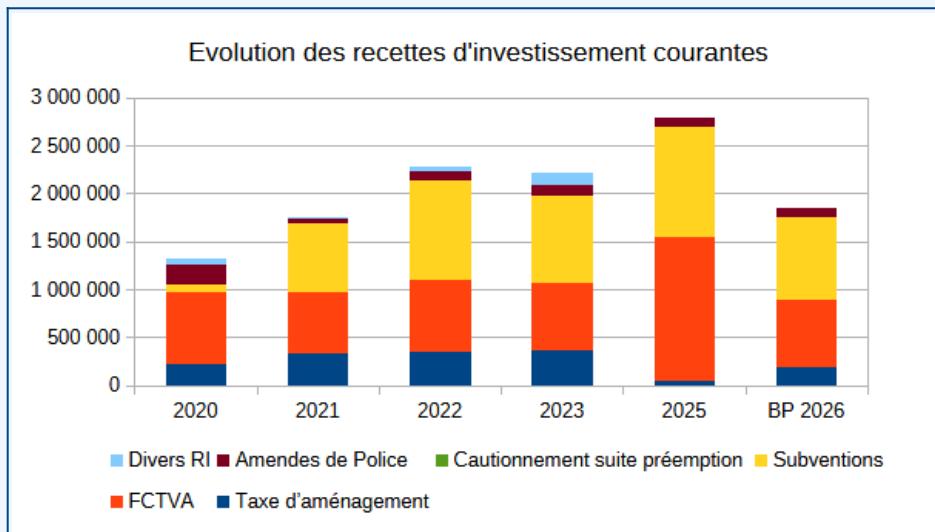
La section d'investissement sera abondée, pour assurer son équilibre, par la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2025 pour 1 200 k€, par les dotations aux amortissements pour 1 000 k€, ainsi que par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 942 k€.

Les autres recettes d'investissement se détaillent comme suit :

Les recettes d'investissement courantes

Les recettes d'investissement courantes sont directement corrélées au niveau des dépenses d'équipement réalisées. Elles comprennent notamment le FCTVA, dotation versée par l'État en compensation de la TVA acquittée sur les investissements, dont le produit est estimé à 695 k€ en 2026, les produits de amendes de police pour 90 k€ ainsi que les subventions de nos partenaires, qui accompagnent le financement des projets municipaux.

	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe d'aménagement	340 822	360 882	367 673	191 761	53 243	200 000
FCTVA	637 949	735 716	706 653	633 302	1 505 093	695 000
Subventions	710 765	1 038 653	913 296	464 183	1 151 218	751 682
Cautionnement suite préemption				190 500		
Amendes de Police	44 794	94 332	103 362	89 587	81 688	90 000
Divers RI	23 230	57 045	132 776	124 000	5 050	4 063
Recettes d'investissement courantes	1 757 561	2 286 628	2 223 760	1 693 333	2 796 292	1 740 745



Pour 2026, les principales subventions attendues concernent notamment les dispositifs :

- ◆ Maire Bâtisseur (59,9 k€),
- ◆ l'Agence de l'eau pour la voirie (60,3 k€) et la végétalisation des espaces publics (112 k€),
- ◆ la climatisation de la crèche Saint-Exupéry (29,3 k€),
- ◆ le Fonds vert pour les abris vélos (16 k€),
- ◆ la mise en conformité des réseaux EU/EPU (25 k€),
- ◆ les actions liées à la Jussie (9,1 k€), Natura 2000 (8 k€),
- ◆ la lutte contre les déchets abandonnés via CITEO (41,3 k€).

La Ville perçoit également la taxe d'aménagement (TA), mais ce poste appelle une forte vigilance. Depuis deux ans, la TA connaît un effondrement inédit au niveau national, passant de 2,28 Md€ en 2023 à 1,57 Md€ en 2024, puis à une prévision d'environ 1 Md€ en 2025, soit une chute de plus de 56 % en deux ans. Cette situation s'explique par la baisse de l'activité de construction, le transfert du recouvrement à la DGFIP en 2021 avec des retards et difficultés de gestion, ainsi que le report de l'exigibilité de la taxe à l'achèvement des travaux.



Dans ce contexte incertain, la Ville retient une estimation prudente au budget de 2026 et engagera un travail avec la DGFIP afin de fiabiliser les données et retrouver une meilleure visibilité sur ce produit.

Les recettes d'investissement exceptionnelles

Le budget intègre également un élément exceptionnel, à savoir l'intégration du don de M. Dospital, qui, par testament, a souhaité consacrer une partie de son héritage au financement des politiques publiques sociales; la recette attendue pour la Ville est estimée à 550 k€.

Par ailleurs, dans le cadre des différents projets immobiliers du centre ville, la collectivité procédera à des cessions de parcelles foncières, pour un produit global estimé à 3,9 M€, montant intégré aux prévisions budgétaires 2026.

L'emprunt

En 2025, les ratios liés à l'endettement confirment la solidité financière de la Ville. L'encours de dette est parfaitement maîtrisé et se situe désormais en dessous de son niveau de début de mandat. La collectivité a en effet remboursé davantage d'emprunts qu'elle n'en a contractés, se désendettant progressivement tout au long de la période. Malgré une croissance très soutenue des investissements, l'encours est resté contenu grâce à une mobilisation stratégique de financements externes. La capacité de désendettement — c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant l'épargne brute — s'établit ainsi à 2,75 ans en 2025, un niveau particulièrement favorable.

Pour 2026, la Ville prévoit le recours à un emprunt d'équilibre d'environ 600 k€, qui ne serait mobilisé qu'en cas de réalisation complète des investissements programmés. En parallèle, elle procédera au remboursement d'environ 842 k€ de dette, permettant de réduire son encours. Il est par ailleurs précisé qu'une partie de l'emprunt contracté en 2025, correspondant au réseau de chaleur, sera rebasculée vers le budget annexe dédié, améliorant ainsi la lisibilité de la dette par politique publique. Néanmoins, malgré cette gestion prudente, la forte contraction de l'épargne entraîne mécaniquement une dégradation sensible de la capacité de désendettement, qui passerait d'environ 2,8 années à 5,5 années en 2026, tout en demeurant inférieure au seuil d'alerte communément admis de 12 ans.



IV ◇ LES ANNEXES BUDGETAIRES

1 ◇ La dette et les engagements financiers de la collectivité

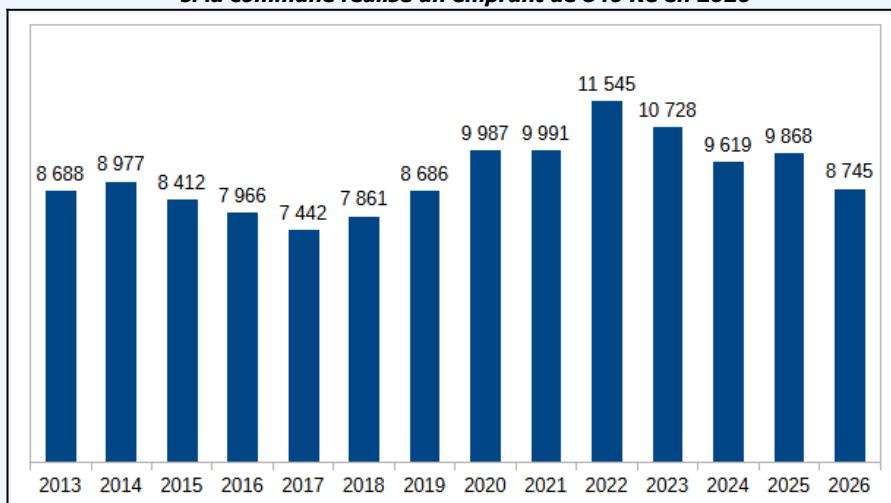
Au 1^{er} janvier 2026 la dette de la commune se compose de 15 contrats à taux fixe, et de 2 contrats à taux révisable indexés sur le livret A (prêts contractés en 2025 pour le réseau de chaleur et la végétalisation de la cour d'école D Poueymidou).

A noter : Un troisième contrat à taux révisable indexé sur le livret A a été signé en décembre 2025, et le versement de ce prêt est intervenu en janvier 2026 (421 340 €).

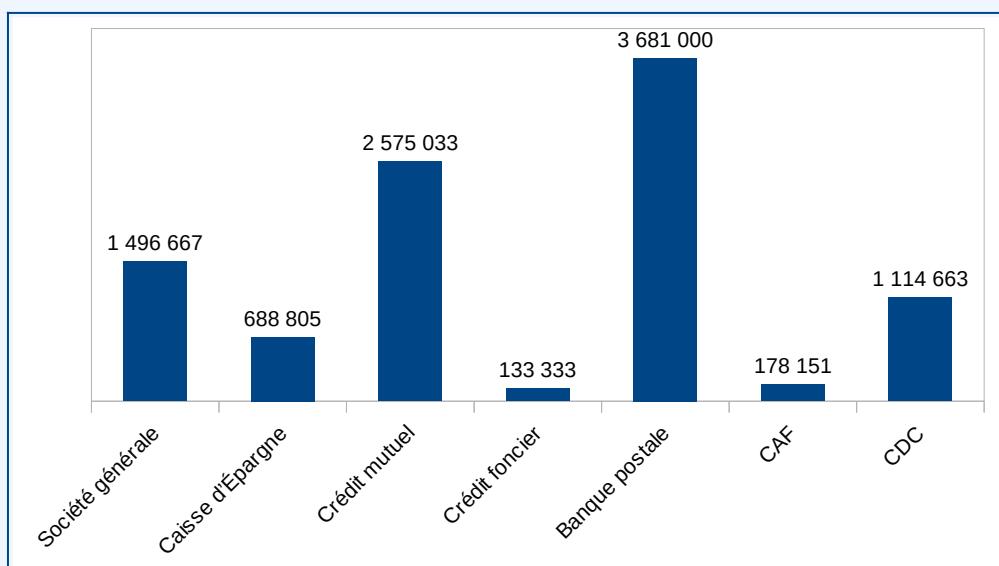
L'encours de la dette au 1er janvier 2026 s'élève à 9 867 683 €. Soit un endettement de 740 € par habitant. L'endettement de la commune est inférieur à celui de la moyenne des communes de même strate, qui est de 803 € par habitant (source « comptes des communes » pour l'année 2024).

Evolution de l'endettement au 31/12

**si la commune réalise un emprunt de 840 K€ en 2026*



Encours par prêteurs au 31/12/2025





- Les engagements financiers de la collectivité

Liste des organismes pour lesquels la commune :

a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100
CAISSE D'EPARGNE	Sté locale d'épargne	196
SCIC PERF (pôle étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000
SCIC AUPA (convention auto partage Citiz)	Sté coopérative d'intérêt collectif	2 000

b)... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
CDC HABITAT SOCIAL (Ex COLIGNY)	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION
Eco lieu LACOSTE	ASSOCIATION
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	ASSOCIATION

Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement :

	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
CDC Habitat (ex Coligny)	1 310 741	472 353,35	57 595,35	21 028,19	36 567,16
COL	6 021 417	4 622 071,20	202 246,69	120 352,06	81 894,65
CBE	537 500	260 863,62	33 328,38	5 382,90	27 945,49
Eco lieu Lacoste	52 500	43 785,09	4 179,00	1 547,31	2 631,69
Habitat et humanisme	181 586	173 555,88	4 807,76	3 972,38	835,38
TOTAL	8 103 744	5 572 629,14	302 157,18	152 282,84	149 874,37



Pour mémoire, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière. Par contre, s'agissant des personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :

1- plafonnement pour la collectivité : une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement. Le montant total des annuités d'emprunts garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

2- plafonnement par bénéficiaire : le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.

3- division du risque : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Pour rappel, à ce jour, la commune de Tarnos a accordé sa garantie pour des opérations en lien avec le logement social et également :

- une garantie accordée au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (garantie à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt)
- deux garanties d'emprunt pour l'association Ecolieu Lacoste, une pour l'achat, l'installation de serres agricoles et l'aménagement de locaux administratifs à hauteur de 15 000 € (garantie à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt) et une accordée fin 2024 pour l'aménagement intérieur d'un hangar à hauteur de 37 500 € (garantie également à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt).

c) ...a versé une subvention supérieure à 75 000 €

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	138 983
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	95 000

- liste des délégataires de service public :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

- Les indemnités des élus Tarnosiens

En vertu de l'article 93 de la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Le tableau ci-dessous présente les indemnités annuelles en euros au titre de l'année 2025 en fonction des instances dans lesquelles siègent les élus tarnosiens.



	TOTAL INDEMNITES	Mairie	CC Seignanx	CD40	SMPB	SYDEC	SITCOM Cote Sud des Landes	SI PDS	SI AYGAS
	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT
DARRAMBIDE	2 959,56	2 959,56							
DOMET	9 771,48	9 771,48							
DUBERT	9 771,48	9 771,48							
DUFAU	29 896,56	9 771,48	20 125,08						
DUPRE	2 466,30	2 466,30							
GONZALES	16 179,00	9 771,48						6 407,52	
LESPADE	46 377,96	0,00	7 546,92	27 128,40	7 090,68	4 611,96			
MABILLET	38 494,20	29 467,44	7 546,92						1 479,84
MOUNIER	9 771,48	9 771,48							
ORDUNA	9 771,48	9 771,48							
PERRET	18 512,04	9 771,48					8 740,56		
PICAT	2 959,56	2 959,56							
SAUBIETTE	9 771,48	9 771,48							
TROISVALLETS	9 771,48	9 771,48							

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique (Indice Brut 1027) et évoluent avec le point d'indice. Pour mémoire, au 1er janvier 2024, le point d'indice mensuel était de 4,92278 €.

Ces indemnités sont calculées en appliquant un taux plafond légal à l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale. Pour une ville de 13 000 habitants comme Tarnos, les taux plafond se montent respectivement à 65 % pour le Maire (soit 2 671,84 € brut) et 27,5 % pour les adjoints (1 130,39 € brut). Par délibération du 4 juin 2020, les élus tarnosiens ont fixé ces taux à respectivement 59,74 % et 19,81 % et à 6 % pour les conseillers municipaux en charge d'une délégation.





INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES 2026- RATIOS -

Population 2026: 13 342 habitants

	Informations financières - Ratios	BUDGETS		COMPTES ADMINISTRATIF	
		TARNOS 2026 chiffres BP	TARNOS 2025 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE 2024 (compte des communes)	TARNOS CA 2024 (comptes des communes)
	POPULATION	13 342	13 229 hab	10 000 à 20 000 hab	13 225 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 778,29	1 739,44	1 363	1 693
2	Produit des impositions directes / population	795,89	797,49	675	779
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 896,71	1 922,29	1 499	1 914
4	Dépenses d'équipement brut / population	600,07	1 006,18	421	836
5	Encours de la dette / population	739,60	727,15	803	728
6	Dotation globale de fonctionnement / population	0,00	0,00	182	0
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	59,54%	59,54%	59,03%	62,34%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	97,08%	93,89%	91,40%	94,34%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	31,64 %	52,34 %	26,70%	57,87%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	38,99%	37,83%	54,75%	38,63%

Chiffres comptes des communes

Chiffres DGCL

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée .

a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité relativement à ses ressources

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.



◆ LE BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR ◆

Le présent budget retrace les écritures budgétaires dans la continuité directe des orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire. Pour rappel, ce projet poursuit un double objectif écologique et social, en proposant un tarif attractif et maîtrisé.

Le réseau de chaleur s'inscrit dans un contexte de forte incertitude sur les marchés de l'énergie, marqué par une volatilité accrue des prix du gaz et de l'électricité, qui impacte durablement tant les collectivités que les ménages. Face à cette situation, la Ville de Tarnos fait le choix d'investir dans une solution de long terme, stable et responsable, visant à sécuriser les besoins énergétiques de ses bâtiments tout en protégeant les habitants des fluctuations tarifaires, dans une logique de réduction du recours aux énergies fossiles et de préservation des ressources naturelles.

Au-delà de ses ambitions environnementales, le projet de réseau de chaleur porte également un enjeu social fort. Le choix d'une gestion en régie municipale traduit la volonté des élus de maîtriser étroitement le coût du service et d'en garantir la transparence. En renonçant à une délégation de service public, la Ville conserve la maîtrise de la politique tarifaire et peut ainsi proposer aux futurs abonnés — logements collectifs comme bâtiments communaux — un prix de la chaleur établi au plus juste, fondé sur le coût réel du service et non sur une logique de rentabilité privée.

Cette gouvernance publique du réseau de chaleur illustre pleinement la volonté municipale de faire de cet équipement un levier concret de solidarité énergétique, au service du pouvoir d'achat des ménages et de la transition écologique du territoire.

Dès sa mise en service, en novembre 2026, le réseau alimentera :

- l'Hôtel de Ville
- les écoles Daniel Poueymidou et Charles Durroty
- la Médiathèque
- les logements du quartier Serpa, programme Grandola, livrés en décembre 2024,

En 2028, se raccorderont également les logements du programme Passionaria (îlot 2 du secteur Serpa) et en 2029 les logements de l'îlot 3 du secteur Serpa.

À terme, ce sont environ 300 logements qui bénéficieront d'une chaleur produite localement et issue d'une énergie durable.

I ◆ LE CONTENU DU BUDGET

Le budget primitif reprend les éléments financiers présentés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ces éléments, par nature évolutifs, doivent être actualisés régulièrement afin de tenir compte des conditions économiques et techniques du projet.

En l'occurrence, plusieurs variables nouvelles sont apparues depuis le DOB et doivent désormais être intégrées à l'analyse budgétaire.

1. La situation actuelle de la filière bois

Le nématode du pin, ver microscopique responsable du dépérissement rapide des arbres, a été détecté en novembre 2025 dans la forêt de Seignosse (Landes). Depuis, le transport des résineux est interdit dans un rayon de 20 km. Cette situation est susceptible d'avoir des conséquences sur l'approvisionnement en bois, matière première essentielle au fonctionnement du réseau de chaleur.

2. Les éléments chiffrés issus des factures de Grandola

À l'issue de la première année d'occupation des logements, le syndic a transmis très récemment à la Ville les éléments de facturation correspondants. Des écarts ont été constatés entre les prévisions initiales et les factures effectivement acquittées par les locataires. Ces constats appellent une adaptation de la politique tarifaire du réseau de chaleur afin d'en préserver l'attractivité.



3. Les subventions au titre des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le SYDEC accompagne la régie dans le dépôt des demandes de CEE. Le montant de ces aides dépend toutefois du cours des CEE, lequel demeure fluctuant. Par mesure de prudence, le SYDEC recommande de réviser à la baisse les prévisions de subventions correspondantes.

L'ensemble de ces trois variables fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie. L'assistant à maîtrise d'ouvrage, Kairos, procède à l'examen détaillé des données disponibles afin de proposer des simulations financières actualisées ainsi que des scénarios tarifaires adaptés.

En conséquence, il est proposé, pour ce début d'année, de voter un budget primitif conforme aux données délibérées lors du débat d'orientation budgétaire. Une décision modificative, accompagnée d'une politique tarifaire précisée, sera soumise à l'assemblée à la fin du mois d'avril, une fois l'ensemble des analyses finalisées.

	Sens	chapitre	Chapitre libellé	Montants
Fonctionnement	Dépenses	66	Charges financières	23 020
		011	Charges générales	37 643
	Dépenses Somme - Montants			60 663
Investissement	Recettes	70	Produits de vente	60 663
	Recettes Somme - Montants			60 663
	Dépenses	16	Remboursement du capital	35 120
		21	Travaux et équipement	2 510 083
	Dépenses Somme - Montants			2 545 203
	Recettes	13	Subventions d'investissement	1 067 207
		16	Emprunt et avance remboursable	1 477 996
	Recettes Somme - Montants			2 545 203

II ◇ LA SECTION D'EXPLOITATION

1 ◇ Les dépenses d'exploitation

Les charges générales inscrites au budget primitif couvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurisation de l'exploitation du réseau de chaleur. Elles comprennent notamment les assurances, pour un montant de 4 000 €, ainsi que les garanties Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier (TRC), évaluées à 12 500 € pour la première année, indispensables à la couverture des risques liés aux installations. Les dépenses relatives aux fluides s'élèvent à 1 328 €. L'approvisionnement en combustible représente un montant de 9 815 €, tandis que les opérations de maintenance et d'entretien sont inscrites à hauteur de 5 000 €, afin d'assurer la pérennité et la performance des équipements. Enfin, les charges indirectes refacturées, notamment liées au personnel, sont évaluées à 5 000 €. L'ensemble de ces crédits permet de garantir une exploitation fiable, sécurisée et maîtrisée du service.

Les intérêts de la dette inscrits au budget primitif s'élèvent à environ 19 000 €. Ils correspondent principalement au service d'un emprunt d'un montant de 877 000 €, souscrit en 2025 dans le cadre du financement du réseau de chaleur. Il s'agit d'un emprunt vert contracté auprès de la Banque des Territoires, à des conditions financières particulièrement favorables, avec un taux indexé sur le Livret A majoré de 0,5 %, conforme à la charte A1 (équivalent taux fixe 2,2 % pour 2026). Par ailleurs, une provision de 4 000 € est inscrite au budget au titre des intérêts afférents à une éventuelle ligne de trésorerie, susceptible d'être mobilisée en tant que de besoin afin de sécuriser la gestion de la trésorerie du service.

2 ◇ Les recettes d'exploitation

Pour l'exercice 2026, la régie prévoit d'encaisser environ 60 k€, correspondant aux premières ventes de chaleur réalisées auprès des habitants de Grandola ainsi qu'auprès des bâtiments municipaux raccordés au réseau.



III ◇ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL ET PLURIANNUEL DU PROJET

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
AMO	213 530	Commune	641 137
Travaux	2 279 865	DSIL 2025	474 730
		SYDEC- Fonds chaleur de l'Ademe	906 840
		Communauté des Communes du Seignanx – Fonds de concours	150 000
		CEE	165 000
		Conseil Départemental – CRTE	100 000
		Conseil Départemental – Aide à la réhabilitation des Bâtiments scolaires du 1 ^{er} degré	55 688
TOTAL	2 493 395	TOTAL	2 493 395

1 ◇ Les dépenses d'investissement

La section d'investissement, en dépenses, retrace en premier lieu les écritures relatives au remboursement du capital de la dette, pour un montant de 35 k€.

Elle intègre également les opérations de travaux liées au déploiement du réseau de chaleur. À ce titre, la régie procédera au remboursement des dépenses de travaux initialement portées par le budget principal au cours de l'exercice 2025, pour un montant de 513 k€.

Par ailleurs, le budget annexe supportera les dépenses afférentes aux travaux de réseaux et de la chaufferie programmés en 2026, pour un montant total de 1 979 k€. Une provision pour travaux complémentaires est également inscrite à hauteur de 16,7 k€, afin de tenir compte d'éventuels ajustements techniques ou financiers en cours d'exécution.

2 ◇ Les recettes d'investissement

La section d'investissement, en recettes, retrace les modalités de financement des opérations portées par le budget annexe. Celui-ci bénéficiera tout d'abord des premiers acomptes de subventions perçus en 2025 sur le budget principal, au titre de la DSIL, de l'ADEME et de la Communauté de communes du Seignanx, pour un montant total de 524 k€.

Le budget annexe percevra également les seconds acomptes de ces mêmes subventions, pour un montant complémentaire de 542 k€. Par ailleurs, l'emprunt contracté en 2025 sera rebasculé sur le budget annexe à hauteur de 878 k€, conformément au principe d'affectation des financements à l'opération concernée.

Enfin, afin de soutenir le lancement opérationnel du projet, le budget principal versera au budget annexe une avance remboursable de 600 k€. Cette avance fera l'objet d'un remboursement au budget principal dans un délai maximal de trois ans, une fois l'ensemble des subventions définitivement perçues.



◆ LE BUDGET ANNEXE DU POLE DE SERVICE ◆

L'Espace Technologique Jean Bertin a été créé en 2006 avec pour objectif de proposer, via le Pôle de Services, un ensemble de services à destination des entreprises du lotissement Bertin, mais aussi plus largement de la zone industrielle.

Le Pôle de Services regroupe plusieurs structures : le restaurant inter-entreprises « L'École », la coopérative d'activité et d'emploi Interstices, qui accompagne la création d'entreprises, un hôtel d'activités accueillant des entreprises, ainsi que des acteurs de l'insertion tels que l'association BGE TecGe Coop ou l'entreprise ITEMS.

Le budget 2026 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées en décembre. Pour 2026, la municipalité est tenue de réaliser des travaux suite au passage de la commission de sécurité, qui a émis un avis défavorable engageant la responsabilité du Maire. Les travaux nécessaires sont estimés à 160 k€, et seront échelonnés sur deux ans, avec un impact dès le budget 2026.

I ◆ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 ◆ Les dépenses de fonctionnement

			2020	2021	2022	2023	2024	2025 BP	2026
Dépenses	011 Charges générales	Fluides : elec gaz eau	29 203	42 941	57 571	55 146	46 625	70 607	80 000
		Nettoyage locaux	12 001	14 965	13 789	11 339	11 821	16 442	20 000
		Autres	19 731	15 503	11 525	12 747	11 047	11 956	14 000
	Total 011 – charges générales		60 935	73 409	82 885	79 233	69 493	99 005	114 000
	Total 65 – autres charges de gestion courante		0	0	2	0	0	0	6 000
	Total 66 – intérêt de la dette		42 317	37 000	6 350	5 287	4 194	3 073	2 000
	Total 67 – charges spécifiques		81	0	40	0	0	71	1 000
	Total 68 – dotations aux provisions		0	0	0	0	0	0	1 000
	Total DF		103 333	110 410	89 278	84 519	73 687	102 150	124 000

Les dépenses réelles de fonctionnement sont dominées par le poste des fluides, qui représente à lui seul 64 % des charges de fonctionnement. Les prévisions 2026 sont établies sur la base des prix actuels de l'énergie, dans un contexte de forte sensibilité du budget à l'évolution de ces tarifs.

Un autre poste significatif concerne le nettoyage des locaux. La municipalité a fait le choix affirmé de travailler avec une structure d'insertion, ITEMS. Cette dernière vient de nouveau de remporter le marché public. Le prix est en légère augmentation, ce qui s'explique par le fait que les tarifs n'avaient pas été révisés depuis plusieurs années, dans un contexte d'inflation.

Les charges financières sont en nette baisse. L'encours est composé de trois emprunts à taux fixe, d'une durée de 20 ans. Deux arrivent à échéance en 2026 et le dernier en 2027. En 2025, le Pôle de Services a remboursé 168 902 € au titre du capital des emprunts.

2 ◆ Les recettes de fonctionnement

			2020	2021	2022	2023	2024	2025 BP	2026
	Total 74 – subvention d'équilibre communal		155 000	194 000	140 000	128 000	163 000	120 000	287 400
75	Autres produits de gestion	Loyers	115 586	107 874	115 578	121 413	123 417	155 062	145 000
		Charges locatives	18 074	13 569	13 655	15 201	15 055	29 246	30 000
	Total 75 – Autres produits de gestion courante		133 660	121 443	129 234	136 614	138 472	184 308	175 000
	Total 77 – Autres produits spécifiques		0	839	0	0	0	0	1 000
	Total Recettes de fonctionnement		288 660	316 282	269 234	264 614	301 472	304 308	463 400



Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les loyers et les charges, pour un montant prévisionnel de 175 k€, ces loyers sont indexés.

Une autre ressource majeure est constituée par la subvention d'équilibre versée par la Ville. Pour 2026, elle est prévue à hauteur de 287 k€. Elle permettra à la fois de financer une partie des travaux à engager et de compenser le manque à gagner lié au départ du locataire.

II ◇ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2026 s'inscrivent dans un contexte de désendettement progressif. L'encours de la dette diminue fortement avec la fin de deux contrats d'emprunt sur trois en 2026. Pour autant, la charge de remboursement du capital reste encore élevée en 2026, à hauteur de 171 k€, avant de chuter à 16 k€ en 2027.

Par ailleurs, des dépenses d'équipement importantes sont prévues au budget primitif 2026. Elles concernent en priorité la mise aux normes du site suite à l'avis défavorable rendu par la commission de sécurité. Le montant total des travaux est estimé à 160 k€, dont 100 k€ inscrits dès le BP 2026, le solde sera prévu en 2027.

D'autres travaux sont également programmés en 2026, notamment :

- ◆ la sécurisation du quai de livraison (12 500 €),
- ◆ le remplacement de la terrasse en bois (22 000 €),
- ◆ l'installation d'adoucisseurs d'eau (2 240 €),
- ◆ la sécurisation du système de protection contre les chutes (23 430 €),
- ◆ des interventions sur le chauffage et la climatisation dans le cadre du nouveau marché IDEX (2 411 € pour le P3 et 10 000 € pour le P5).